

# Les politiques de consolidation budgétaire

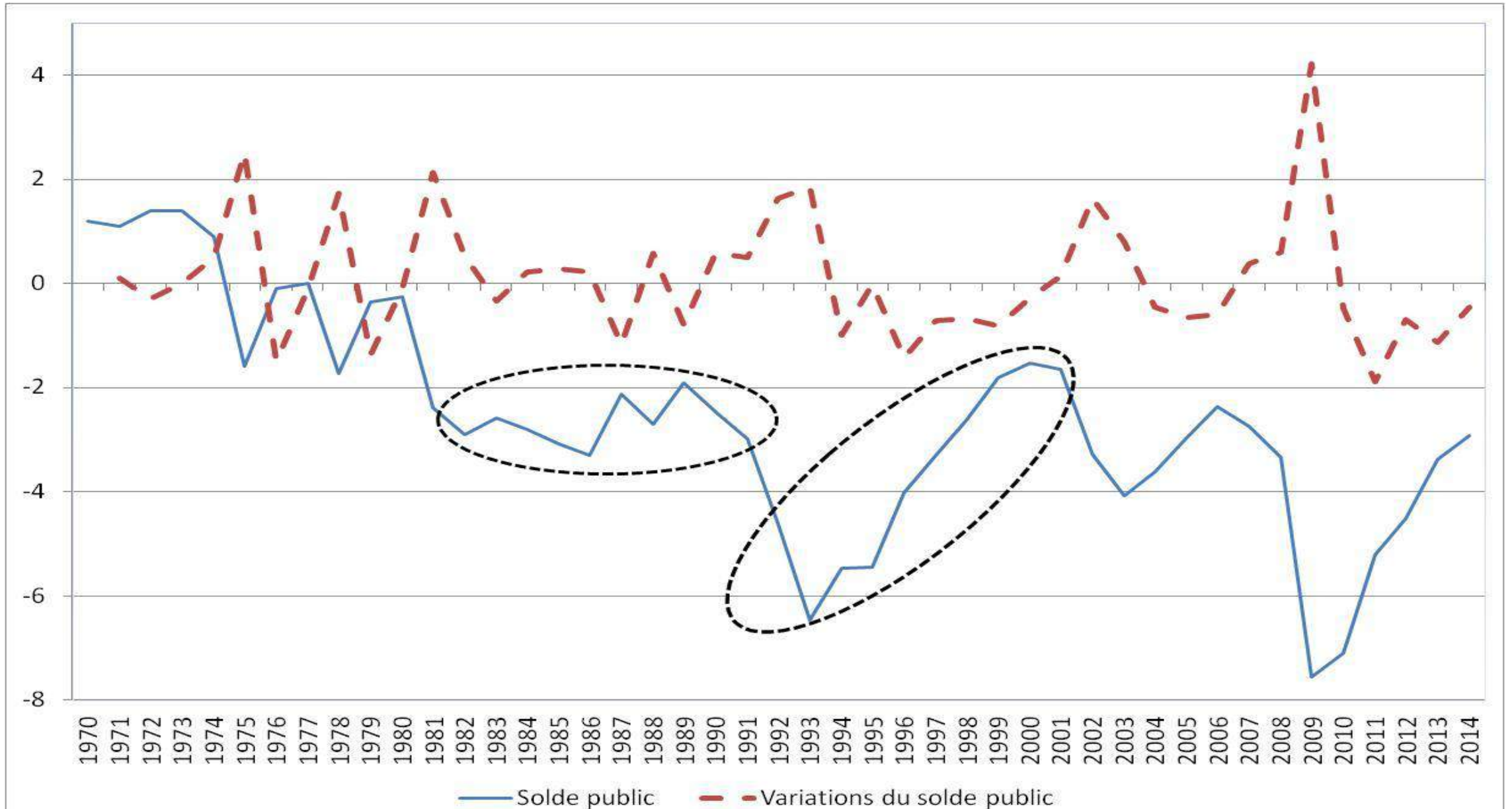
## ❑ **Changement de paradigme**

- ✓ Nouveau débat entre keynésiens et anti-keynésiens (la dette ou la croissance?)
- ✓ Cœur du débat : valeur des multiplicateurs en phase de consolidation budgétaire
- ✓ Les libéraux (non-keynésiens) croient aux consolidations expansives (effet Barro-Ricardo)

## ❑ **Le risque d'un biais pro-cyclique**

- ✓ Cycle électoral : les dirigeants reculent la fin des mesures de soutien à l'économie
- ✓ France : creusement important en phase de ralentissement de l'activité, mais faible réduction quand la conjoncture est favorable
- ✓ Solution : instauration des règles budgétaires (retour sur des débats de politique économique des années 1980)

## Déficit public français en % du PIB et en variation



# Les politiques de consolidation budgétaire

## ❑ **Le policy-mix en sortie de crise**

- ✓ La symétrie des politiques monétaire et budgétaires
- ✓ La politique monétaire à contretemps de la politique budgétaire (canal du taux d'intérêt et canal du taux de change)
- ✓ Exemple de la BCE aujourd'hui. Le contre-exemple du Japon (Abenomics)

## ❑ **Pourquoi les pays diffèrent-ils les consolidations**

- ✓ Faible de la croissance (scénarios en V, W, U, L)
- ✓ Arguments des keynésiens: report et étalement de l'effort de consolidation budgétaire
- ✓ Quid de la soutenabilité?

# La soutenabilité de la dette publique

## □ Les différents types de vulnérabilité budgétaire

- ✓ Risque de **liquidité**: trésorerie et engagements de court terme
- ✓ **Solvabilité**: à un instant  $t$ , le passif et l'actif actualisés sont égaux (être en mesure de rembourser toute sa dette, compris celle non échu, à l'aide des flux de revenus futurs actualisé)
- ✓ En cas de problème de solvabilité 📍 emprunts difficile sur les marchés financiers, hausse de la prime de risque

## □ La soutenabilité budgétaire (solvabilité prospective)

- ✓ BCE : Avoir des excédents primaires suffisamment importants pour faire face au coût de la dette actuelle et future.
- ✓ Indicateurs de tax-gap (S1, S2)

# De quoi dépend la dynamique de la dette?

$$d_t = \frac{1 + i_t}{(1 + \pi_t)(1 + g_t)} d_{t-1} + def_t + e_t$$

## **Facteurs :**

- **Stock de dette initiale (+)**
- **Inflation et croissance (-)**
- **Taux d'intérêt de la dette (+)**
- **Déficit primaire (+)**
- **Autres**

Donc les leviers possibles du désendettement sont

$$d_t = \frac{1 + i_t}{(1 + \pi_t)(1 + g_t)} d_{t-1} + def_t + e_t$$

### **Actions sur les flux de dettes**

- **Politique budgétaire (joue sur les soldes primaires, mais effets négatifs sur la croissance)**
- **La politique monétaire (effet sur le taux de la dette via la liaison entre les taux courts et les taux longs)+ autres canaux (canal du crédit : voir le débat sur le policy-mix)**

Donc les leviers possibles du désendettement sont

$$d_t = \frac{1 + i_t}{(1 + \pi_t)(1 + g_t)} d_{t-1} + def_t + e_t$$

### **Actions sur les flux de dettes**

- **Créer de l'inflation (efficace dans une économie « fermée »  
-> rôle historique des politiques de répression financière après  
la seconde guerre mondiale)**
- **Faire augmenter la croissance potentielle (mais la  
croissance ne se décrète pas....**

Donc les leviers possibles du désendettement sont

$$d_t = \frac{1 + i_t}{(1 + \pi_t)(1 + g_t)} d_{t-1} + def_t + e_t$$

### **Actions sur le stock des dettes**

- **Ajustement stock/flux (changement de périmètre des APU, mais surtout opérations financières de l'Etat : désendettement par cession de certaines de ses participations, privatisations, cessions d'actifs immobiliers**



Donc les leviers possibles du désendettement sont

$$d_t = \frac{1 + i_t}{(1 + \pi_t)(1 + g_t)} d_{t-1} + def_t + e_t$$

### **Actions sur le stock des dettes**

- **Restructurations de la dette**

# La soutenabilité de la dette publique

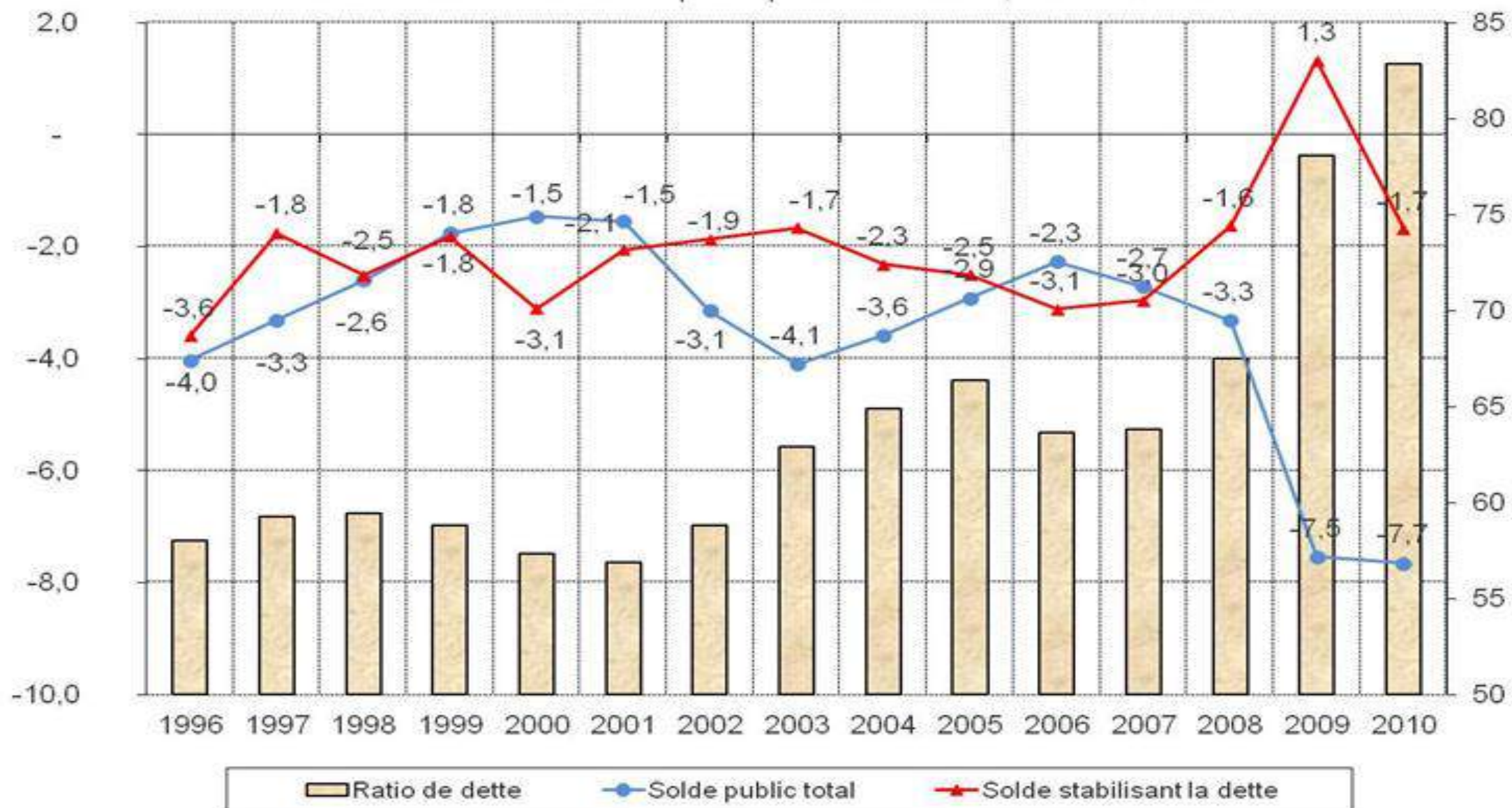
## □ Les différents indicateurs de vulnérabilité

- ✓ Le solde primaire stabilisant la dette entre deux périodes: il doit être suffisant pour couvrir l'écart entre le taux d'intérêt apparent sur la dette et le taux de croissance de l'économie
- ✓ Cas 1 : si  $i=g$ , le solde primaire maintient le ratio de la dette stable
- ✓ Cas 2 si  $i>g$ , le solde primaire doit être en excédent pour stabiliser le ration de la dette
- ✓ Cas 3 :  $i<g$  : le solde primaire peut être négatif sans que la dette n'augmente

## □ Effet boule de neige

- ✓ Cas 2  emballement de la dette
- ✓ Le solde primaire effectif est plus dégradé que le solde stabilisant la dette.

Indicateurs de finances publiques en France, en % du PIB



# Finances publiques et nouveau cadre européen

# Finances publiques et nouveau cadre européen

- ❑ Quels sont les objectifs de la nouvelle gouvernance européenne?
- ❑ Les principaux axes de la nouvelle gouvernance
- ❑ Les mécanismes complémentaires
- ❑ Réflexions : que peut-on attendre de la nouvelle gouvernance?

# Rappel sur les échecs de l'ancien PSC

Tableau 4.1. Performance du PSC (1997-2007) et (2008-2012)  
 Nombre d'année où le critère n'est pas respecté (sur 11 et 5 occurrences)

Pays / zone	Critère de déficit		Déficit public (en % du PIB)			Critère de dette		Dette publique (en % du PIB)		
	1997-2007	2008-2012	En 1997	En 2007	En 2012	1997-2007	2008-2012	En 1997	En 2007	En 2012
Autriche	1	2	-1.9	-1.0	-2.5	11	5	64.1	60.3	73.4
Allemagne	5	2	-2.7	0.2	0.2	9	5	59.7	65.1	81.9
Belgique	0	4	-2.3	-0.1	-3.9	11	5	122.5	84.0	99.6
Espagne	2	5	-4.0	1.9	-10.6	3	3	66.2	36.3	84.2
Finlande	0	0	-1.3	5.3	-1.9	0	0	53.9	35.2	53.0
France	5	5	-3.3	-2.7	-4.8	5	5	59.4	64.2	90.2
Grèce	11	5	-5.9	-6.8	-10.0	11	5	96.6	107.3	156.9
Italie	6	3	-2.7	-1.6	-3.0	11	5	117.4	103.1	127.0
Irlande	0	5	1.3	0.1	-7.6	1	4	63.6	25.0	117.6
Luxembourg	0	0	3.7	3.7	-0.8	0	0	7.4	6.7	20.8
Pays-Bas	1	4	-1.2	0.2	-4.1	3	4	68.1	45.3	71.2
Portugal	11	5	-3.7	-3.2	-6.4	4	5	55.5	68.3	123.6
Zone euro	1	4	-2.8	-0.7	-3.7	11	5	73.7	66.3	90.6

## Les insuffisances du PSC étaient identifiées

- ❑ Cibles uniques et manque de fondements économiques
- ❑ Des politiques budgétaires asymétriques
- ❑ Pas de crédibilité des mécanismes de sanction
- ❑ La clause de « no-bail out »
- ❑ Pas de mécanisme assurant une zone monétaire optimale
- ❑ Pas d'approche globale

# Objectifs de la nouvelle gouvernance

- ❑ Une nouvelle gouvernance multiforme....
- ❑ ...adoptée dans l'urgence de la crise



# Une nouvelle gouvernance multiforme

- ❑ La nouvelle gouvernance européenne en matière de politique économique s'appuie sur un ensemble de textes
- ✓ Textes de portée générale : Traité de Lisbonne, Pacte euro plus, Stratégie Europe 2020, Pacte de compétitivité,
- ✓ Le six-pack : 5 règlements et une directive adoptée début 2011 et entré en vigueur fin 2011
- ✓ Un nouveau Traité budgétaire : Traité sur la stabilité, la croissance et la gouvernance (TSCG)
- ✓ Two-pack : deux règlements entré en vigueur en mai 2013 (pays rencontrant des difficultés)

# Une nouvelle gouvernance multiforme

- ❑ But : corriger les insuffisances de l'ancienne gouvernance européenne ➡ passe par le renforcement de la surveillance multilatérale et par le renforcement de la coordination des politiques économiques.
- ❑ Objectif 1 : éviter les biais pro-cyclique de la politique budgétaire ➡ règles budgétaires plus strictes pour renforcer la coordination des politiques économiques (PSC renforcé par le six-pack, pacte budgétaire du TSCG, two-pack, semestre européen)
- ❑ Objectif 2 : Détection précoce des déséquilibres macroéconomiques et correction ➡ doit conduire à une convergence effective des économies (MIP du six-pack)

# Une nouvelle gouvernance multiforme

- ❑ Objectif 3 : mise en œuvre rigoureuse des nouvelles règles sans que cela repose seulement sur la pression des pairs (Pacte budgétaire du TSCG)
- ❑ Objectif 4 : Coordination des politiques structurelles nationales pour stimuler la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020, Pacte pour l'euro plus, Pacte pour la croissance et l'emploi)
- ❑ Objectif 5 : Instauration d'un système de gestion et de résolution des crises permettant de contenir la contagion entre pays et de soutenir les EM en difficulté.

# Trois principaux axes

- ❑ Axe 1 : cadre général pour faire de l'Europe une zone de prospérité économique
- ❑ Axe2: coordination des politiques budgétaires et macroéconomiques (Semestre européen)
- ❑ Axe 3: codification de la surveillance des politiques budgétaires : six-pack, pacte budgétaire du TSCG, two-pack

# Trois principaux axes

## Axe 1:cadre général

### □ Le Traité de Lisbonne

☞ Traité de Lisbonne: signé le 13 décembre 2007 par les 27 EM de l'UE,

☞ entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009

- transforme l'architecture institutionnelle de l'Europe
- nouvelle définition des rôles institutionnels de la BCE, de l'Eurogroupe
- renforcement de la gouvernance de la ZE, redéfinit les pouvoirs du Parlement européen (en les renforçant dans la plupart des domaines)
- reprend dans son article 123 l'interdiction pour la BCE d'acheter des titres souverains des EM.

# Trois principaux axes

## Axe 1:cadre général

□ **Stratégie Europe 2020** : lancé par le conseil européen du 26 mars 2010 qui succède à la stratégie de Lisbonne

☞ but : parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive; accroître le taux d'emploi, développer la R&D, réduire les émissions de gaz à effet de serre, hausser les niveaux d'éducation et à réduire la pauvreté grâce à l'inclusion sociale.

☞ C'est la suite de la stratégie de Lisbonne adoptée en mars 2000 pour « faire de l'UE, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 »

# Trois principaux axes

## Axe 1:cadre général

❑ **Pacte euro plus** : pays de la zone euro ainsi que six pays supplémentaires (Bulgarie, Danemark, Lettonie, Lituanie, Pologne et Roumanie)

☞ programme de réformes complémentaires portant sur quatre priorités : la compétitivité, l'emploi, la soutenabilité des finances publiques et le renforcement de la stabilité financière. Les engagements pris dans ce Pacte se déclinent dans les programmes nationaux de réforme des EM.

❑ Conseil européen a adopté le **Pacte pour la croissance et l'emploi** (28 et 29 juin 2012 )

☞ identifie les lignes directrices des actions à mener au niveau des EM et de l'UE dans les domaines de l'emploi, de l'investissement et de la compétitivité pour restaurer la croissance.

☞ Doté de 120 GEUR (1% du PIB de l'UE), ce Pacte a pour mission de prendre des mesures urgentes pour restaurer la croissance en s'appuyant sur le financement de projets ("*infrastructures essentielles*")

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (Semestre européen)

- ❑ Qu'est-ce que c'est? (codifié dans le six-pack)
- ☞ Permettre la coordination des politiques budgétaires en amont des décisions parlementaires nationaux, au niveau européen
- ☞ Les pays se voient imposer un calendrier avec un rythme de l'année budgétaire
- ☞ Sa première mise en œuvre a commencé en janvier 2011
- ☞ Le calendrier se décompose en trois phases



# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (Semestre européen)

□ Phase 1 : novembre décembre de l'année précédente (phase préparatoire)

☞ publication par la Commission européenne de son examen annuel de la croissance (EAC)

☞ Ce document fixe les priorités de l'UE pour l'année à venir

☞ Publication d'un rapport sur le mécanisme d'alerte : analyse les évolutions macroéconomiques récentes des EM. Sur la base de ce rapport, la Commission peut, le cas échéant, décider de mener une analyse approfondie de la situation de certains pays dont la situation fait apparaître des risques potentiels élevés de déséquilibres macroéconomiques.

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (Semestre européen)

## □ Phase 2 : Janvier à Avril (phase de recommandation)

☞ l'EAC donne lieu à des débats avec le Parlement européen (dialogue économique) et avec le Conseil européen

☞ formulation des orientations et des recommandations pour les EM sur différents aspects de la politique économique (emploi, dépenses sociales,...). - > les priorités sont validées par le Conseil européen en mars

☞ Sur la base du rapport de l'EAC et des priorités les EM établissent leur programme national de réformes (PNR) et leur programme de stabilité (en ZE) ou de convergence (dans le cadre du PSC) pour les transmettre simultanément fin avril à la Commission.

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (Semestre européen)

## ☐ Phase 2 : Janvier à Avril (phase de recommandation) – suite

☞ Les programmes de stabilité et de convergence contiennent:

- l'évaluation de l'objectif de moyen terme et la trajectoire d'ajustement vers cette cible,
- les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose le budget,
- une description des mesures permettant d'atteindre les objectifs
- éventuellement les raisons qui justifient une déviation par rapport à la trajectoire inscrite précédemment.

☞ Le programme couvre ainsi le budget en cours (année N, 2013), celui de l'année en préparation (N+1, 2014) et les perspectives pour les trois années suivantes (N+1 à N+3, 2015 à 2017).

☞ Les scénarios macro-budgétaires doivent être les plus probables et les hypothèses retenues doivent être prudentes. La Commission va comparer ces chiffres avec ses propres prévisions pour établir son analyse des programmes de stabilité.

☞ L'entrée en vigueur du two-pack contraint désormais les EM à utiliser des prévisions réalisées ou validées par un organisme indépendant.

☞ a cette même date, la Commission révèle les bilans approfondis qu'elle a effectués pour les pays en risques

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (Semestre européen)

## ☐ Phase 3 mai-juillet (finalisation de la prise en compte des recommandations)

☞ La commission publie début mai les analyses approfondies sur les pays à forts risques de déséquilibres macroéconomiques

☞ Elle évalue ensuite les programmes remis par les EM et émet si nécessaire sur la base de toutes ces informations des recommandations spécifiques pour chaque pays (mai)

☞ Ces propositions sont approuvées après débats par le Conseil européen (juin).

☞ Début juillet, le conseil européen adresse les recommandations aux pays qui peuvent alors finaliser leur projet de loi de finances et les documents associés. Des avertissements politiques peuvent être adressés si les recommandations ne sont pas exécutées dans les temps. Des mesures incitatives et des sanctions peuvent également être prises en cas de déséquilibres macro-économiques et budgétaires excessifs.

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (le two-pack)

- ❑ Entré en vigueur le 30 mai 2013 ➡ deux règlements
- ❑ Règlement 1 : complète le semestre européen pour les EM de la zone euro
- ➡ Ajout d'une étape permettant d'évaluer les projets de lois de finances à l'automne (projet de lois communiqués à la Commission avant le 15 octobre, avant soumission aux parlements nationaux.
- ➡ Hypothèses macroéconomiques sous-jacentes aux projections budgétaires à valider par un conseil budgétaire indépendant.
- ➡ La Commission évalue la conformité du projet de loi de finances aux engagements européens du pays.  
-> le cas échéant peut demander une révision (de façon non contraignante) dans les 15 jours
- ➡ Le cas échéant, la Commission a jusqu'au 30 novembre pour fournir les différentes versions provisoires du projet de loi de finances (peut être transmis sur demande aux parlements nationaux)

# Axe 2: coordination des politiques budgétaires (le two-pack)

- ❑ Règlement 2 : placement sous surveillance renforcée des pays faisant l'objet d'une PDE (procédure pour déficit excessif) ou menacés par des déséquilibres excessifs
- ☞ Les pays doivent présenter à la Commission et au conseil un programme de partenariat économique (description détaillée des mesures de politiques économiques et structurelles permettant de résorber les déficits excessifs)
- ☞ La mise en œuvre des engagements fait l'objet d'un contrôle tous les six mois.
- ☞ Les pays doivent présenter à la Commission et au Conseil leur programme de dette.

Orientations politiques de l'UE et de la zone euro

Surveillance des Etats membres

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Commission européenne

Examen annuel de la Croissance et Rapport sur le Mécanisme d'Alerte

Examens en profondeur (procédure de déséquilibre excessif)

Propositions pour les Recommandations propres à chaque pays

Conseil des ministres

Débat et Orientations

Discussions dans différentes formations du Conseil

Adoption des Recommandations

Automne : surveillance et examen par les pairs au niveau européen

Parlement européen

Dialogue sur les Orientations

Dialogue sur les conclusions du Conseil européen

Dialogue sur les Recommandations

Conseil européen

Sommet de printemps : Orientations générales sur les priorités de l'Union Européenne

Approbation des Recommandations propres à chaque pays

Etats membres

Soumission des Programmes de Stabilité ou de Convergence (PSC) et des Programmes Nationaux de Réforme (PNR)

Automne : mise en œuvre au niveau national

# Axe3 : le six-pack

- ❑ 5 règlements et une directive adoptés début octobre 2011 par le Conseil et entré en vigueur en décembre 2011
- ❑ S'applique aux 27 EM de l'UE (mais règles spécifiques pour les EM hors zone euro en ce qui concerne les sanctions financières)
- ❑ Codifie les nouvelles règles de la surveillance budgétaire en corrigeant les insuffisances de l'ancien PSC
- ❑ Comporte un volet préventif et un volet correctif



# Volet préventif

Instruments	Objectif
<p>OMT spécifique à chaque EM, défini en termes structurels et hors mesures one-off et mesures temporaires</p> <p>Pour les pays de la ZE et les pays en phase ERM II, l'OMT ne doit pas dépasser -1% du Pib.</p> <p>[Limite portée à -0.5% par le TSCG sauf si le ratio de dette est très faible]</p>	<p>Ne pas franchir la limite de 3% de déficit nominal en phase basse de conjoncture (tient compte de l'ampleur moyenne du cycle économique et de la valeur de l'élasticité du budget aux variations conjoncturelles de l'économie) ;</p> <p>Assurer un retour à la soutenabilité budgétaire ; Disposer de marges de manœuvres budgétaires, notamment pour développer l'investissement public.</p>

# Volet préventif

Instruments	Objectif
<p>Limite à la progression des dépenses publiques : elle ne doit pas dépasser celle de la croissance potentielle (indicateur représentatif de la progression des recettes à moyen terme).</p> <p>Toute dépense nouvelle au-delà de cette règle doit être financée par une recette discrétionnaire supplémentaire.</p> <p>Aucune contrainte sur la quantité ou la nature des dépenses publiques.</p>	<p>Empêche la croissance non soutenable de dépenses non financées</p> <p>En particulier, en phase haute du cycle, toute dépense nouvelle doit être financée par une recette nouvelle (et non par des recettes exceptionnelles liées à une embellie de la conjoncture).</p> <p>C'est un indicateur mesurable aisément (complète l'analyse en termes de déficit structurel qui nécessite un calcul dont la méthodologie donne lieu à des débats)</p>

# Volet préventif

Instruments	Objectif
<p>Trajectoire d'ajustement annuel : +0.5% du Pib en termes structurels (plus de 0.5% si le ratio de dette est supérieur à 60% du Pib ou si des risques de non soutenabilité sont identifiés, plus de 0.5% si la conjoncture est favorable, moins si elle ne l'est pas).</p> <p>Possibles déviations temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Si des réformes structurelles entraînant des coûts budgétaires de court terme sont mises en œuvre (réforme des retraites)</li><li>- S'il se produit des événements inhabituels et hors du contrôle des EM qui engendrent des impacts sur les comptes publics</li><li>- Si la ZE ou l'UE connaissent une phase de fort ralentissement économique.</li></ul>	<p>Contraint les EM à fournir un effort d'ajustement minimum, ce qui évite que le retour à une situation viable soit trop lent ou incessamment reporté.</p> <p>La prise en compte de circonstances particulières permet de donner aux EM un délai supplémentaire pour respecter les objectifs. Cette disposition a été utilisée pour les pays en difficulté dans la crise actuelle.</p>

# Volet préventif

Instruments	Objectif
<p>Procédure de correction des déviations : la Commission envoie un avertissement et des recommandations pour revenir vers la trajectoire d'ajustement à l'EM concerné.</p>	<p>En cas de non application répétée des recommandations pour corriger les déficits excessifs, les EM encourent de possibles sanctions (dépôt de 0.2% du Pib portant intérêt)</p>

# Volet correctif

Instruments	Objectif
<p>Procédure de correction des déficits excessifs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Limite du déficit nominal à 3% du Pib</li><li>- Limite de la dette publique à 60% du Pib ou d'une dette en diminution suffisante (réduction de 1/20ème par an en moyenne sur 3 ans de l'écart entre la dette observée et 60%)</li></ul> <p>Une diminution insuffisante du ratio de dette peut donner lieu à une PDE même si le déficit n'excède pas 3% du Pib.</p>	<p>Correction des erreurs de conduite de la politique budgétaire</p> <p>Permet de remettre l'accent sur le critère de dette, non pas seulement sur son niveau mais surtout sur sa dynamique afin d'assurer une diminution continue vers la limite de 60% du Pib</p>
<p>Trajectoire d'ajustement annuel : identique au volet préventif (+0.5% par an)</p> <p>Possible extension de la date butoir définie pour le retour aux cibles</p>	<p>Permet de vérifier et de tenir compte du fait que des actions effectives de correction ont été menées</p> <p>Permet de tenir compte des circonstances exceptionnelles décrites dans le volet préventif.</p>

# Volet correctif

Instruments	Objectif
Mise en œuvre de la PDE	<p>Sanctions plus précoces, graduelles et quasi-automatiques (vote à la majorité qualifiée inversée) à chaque étape de la PDE.</p> <p>Permet de créer une pression sur les pays défaillants dès le début de la procédure et non plus seulement lorsque leur situation est gravement dégradée.</p>

# Le six-pack : ses spécificités par rapport à l'ancien PSC

- ❑ Comporte une règle sur la dynamique de la dette publique (réduction de l'excès d'au moins 5% par an sur une période glissante de 3 ans.
- ❑ Création d'une règle de dépenses (lien avec la croissance potentielle)
- ❑ Analyse des trajectoires structurelles (solde structurel ou CAB) est au cœur du dispositif en même temps que la vitesse de retour à l'objectif.
- ❑ Volet correctif

# Le TSCG

- ❑ Le six-pack : renforcé par le Traité budgétaire (entré en vigueur en janvier 2013)
- ❑ Reprend un ensemble de pré-existences dans le PSC et dans le six-pack
- ❑ L'idée est d'introduire ces règles dans un cadre juridique qui les rende obligatoires
- ❑ Nouveautés : règle d'or (équilibre budgétaire) inscrites dans une loi organique (exemple : constitution) sous contrôle de la Cour de Justice de l'UE.



# Axe4 : Dispositif de surveillance des déséquilibres macroéconomiques

- ❑ C'est une nouveauté par rapport à l'ancien dispositif : procédure de déséquilibres macroéconomiques (figure dans le Traité)
- ❑ Volet préventif : mécanisme d'alerte
- ☞ La Commission publie un rapport sur la base d'un tableau de bord composé de 11 indicateurs (avec des seuils définis)
- ☞ En cas d'écart excessifs, la Commission demande des réformes pour corriger les déséquilibres (rapport publié en Avril)
- ☞ Les EM doivent les intégrer dans les programmes de stabilité

# Axe4 : Dispositif de surveillance des déséquilibres macroéconomiques

## ☐ Volet correctif

- ☞ S'applique dans les cas les plus graves : ouverture d'une procédure pour déséquilibres excessifs
- ☞ Les EM doivent soumettre un plan d'actions et une feuille de route pour corriger les déséquilibres excessifs
- ☞ En cas de manquements répétés, possibilités de sanctions financières

# Les indicateurs du MIP

## □ l'évaluation des déséquilibres externes et de la compétitivité

- La moyenne mobile sur trois ans du solde des opérations courantes en pourcentage du PIB (valeur de référence : fourchette comprise entre +6 % et -4 % du PIB) ;
- La position extérieure nette (l'indicateur doit être supérieur à -35% du Pib) ;
- L'évolution des parts de marché à l'exportation, mesurée en valeur (sur 5 années, avec un seuil de -6 %) ;
- La variation sur 3 ans des taux de change réels effectifs par rapport à 35 autres pays industriels (seuils de -/+5 % pour les pays de la zone euro, de -/+11 % pour les pays hors zone euro) ;
- L'évolution sur 3 ans des coûts salariaux unitaires nominaux (seuils de +9 % pour les pays de la zone euro, de +12 % pour les États hors zone euro) ;

# Les indicateurs du MIP

## □ l'évaluation des déséquilibres internes (11<sup>ème</sup> indicateur rajouté)

- La dette du secteur privé en % du PIB (seuil de 160 %);
- Les flux de crédit dans le secteur privé en % du PIB (seuil de 15 %);
- Les variations en glissement annuel des prix de l'immobilier par rapport à un déflateur de la consommation calculé par Eurostat (seuil de 6 %);
- La dette des administrations publiques en % du PIB (seuil de 60 %);
- La moyenne mobile sur trois ans du taux de chômage (seuil de 10 %).
- taux de croissance annuel des engagements du secteur financier (seuil de 16.5%).

# Les rapport du MIP de la Commission

□ premier rapport sur le mécanisme d'alerte : publié par la Commission en février 2012.

☞ A l'issue de la première année, la Commission a considéré que 12 EM (dont 7 en ZE) nécessitaient une analyse approfondie.

☞ En particulier, 3 pays ne satisfaisaient pas les critères de parts de marché et de compétitivité (Belgique, France, Finlande).

☞ L'Espagne et Chypre étaient les pays qui affichaient le plus grand nombre de déséquilibres (6 indicateurs sur 10). Les 12 analyses approfondies ont été publiées en mai 2012.

□ Dans sa seconde mouture de décembre 2012, le rapport sur le mécanisme d'alerte intègre un onzième indicateur relatif au secteur financier, rajouté à la demande du Conseil et du Parlement européen afin de mieux capter les relations entre l'économie réelle et le secteur financier. Cet indicateur est le taux de croissance annuel des engagements du secteur financier, avec un seuil de référence de 16.5%).

# Les rapport du MIP de la Commission

- ❑ Second rapport (Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Italie, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Slovénie, Finlande, Suède et Royaume-Uni auxquels s'ajoutent Grèce, Irlande, Portugal, Chypre et Roumanie.
- ❑ Le second rapport identifie 13 pays nécessitant une analyse approfondie en plus des pays sous programme d'assistance financière qui sont déjà sous surveillance renforcée dans un autre cadre. Ces analyses ont été délivrées le 10 avril 2013 et révèlent que tous les pays analysés présentent des déséquilibres de nature différente.
- ❑ Deux pays, la Slovénie et l'Espagne sont dans le cas de déséquilibres excessifs. Ces pays vont devoir inverser les tendances grâce à des réformes et des mesures concrètes qu'ils devront intégrer dans leur programme de stabilité et leur programme national de réforme.

# Quelques illustrations

- ❑ Exemples de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. ➡ Tableau ci-dessous :
  - les écarts requis pour atteindre les deux cibles compte tenu de la situation budgétaire des pays en 2012,
  - les ajustements budgétaires qui seraient nécessaires pour amener le ratio de la dette à 60% dès 2013 compte tenu des prévisions de croissance et de l'application de la règle des 1/20<sup>ème</sup>.

# Quelques illustrations

	France	Allemagne	Italie
<b>Solde nominal (en 2012) (%)</b>	-4,6	0,1	-2,9
<b>Solde structurel (en 2012) (%)</b>	-3,3	0,4	-1,4
<b>Ecart à la cible nominale (%)</b>	1,6	-3,1	-0,1
<b>Ecart à la cible structurelle (%)</b>	2,8	-0,9	-0,6
<b>Ratio de la dette en 2012 (%)</b>	90,3	81,6	117,2
<b>Ajustement budgétaire structurel (2009-2012)</b>	2,8	1,2	2,5
<b>Effort pour atteindre la cible du ratio de dette (%)</b>	4,8	-0,6	5,4
<b>Taux de croissance du PIB nominal en 2013 (%)</b>	1,5	2,0	0,7



# Quelques illustrations

- Situation de la France est assez comparable à celle de l'Italie.
- ☞ Ces deux pays ont fait des ajustements budgétaires importants sur la période 2009-2012, en terme structurel, ce qui va entrainer en 2013 des taux de croissance du PIB réel faibles
- ☞ le PIB réel ne progressera que de 0,1% dans le premier et régressera de 1% en Italie.
- ☞ Ces chiffres s'expliquent aussi compte tenu de l'ajustement budgétaire requis pour atteindre, en 2013, la cible du ratio de la dette. Dans les deux pays, cet ajustement est considérable, puisqu'il faudrait améliorer le solde budgétaire nominal de 4,8% et 5,4% respectivement.

# Quelques illustrations

❑ L'Allemagne est dans une situation atypique. ➡ Elle se trouve dans une situation où il n'y a pas de dilemme entre les deux cibles.

➡ En effet, les soldes budgétaires dépassent les cibles et aucune consolidation budgétaire n'est nécessaire pour réaliser la cible sur le ratio de dettes.

➡ Ce pays pourrait même dégrader son solde global sans remettre en question cet objectif.

➡ Même si la croissance de ce pays est due à sa compétitivité extérieure, le fait d'avoir eu une consolidation budgétaire moins forte que dans les autres pays a permis d'éviter que ces performances soient contrecarrées par des multiplicateurs pesant sur la croissance.

# Plan d'ajustement de la Grèce

## PREMIÈRE ÉTAPE (jusqu'au T2 – 2010)

<i>Mesures</i>	<i>Effets attendus</i>
Augmentation du taux de TVA d'euros	1.800 millions
Augmentation des droits d'accises (carburants, tabac, alcool) d'euros	1.050 millions
Réduction des bonus (pâques, été, noël) et indemnités des fonctionnaires d'euros	1.500 millions
Suppression des bonus (pâques, été, noël) des retraités d'euros	1.900 millions
Suppression des allocations budgétaires aux fonds de prévoyance	700 millions d'euros
Réduction des pensions les plus élevées	500 millions d'euros
Suppression de la plupart des postes budgétaires concernant les indemnités de solidarité	400 millions d'euros
Réduction de l'investissement public	500 millions d'euros
Adoption d'une loi introduisant une taxation progressive pour toutes les sources de revenu et un traitement unifié horizontal des revenus du travail et des actifs	-----
Adoption d'une loi éliminant des exonérations et des provisions	

# Plan d'ajustement de la Grèce

<b><u>DEUXIÈME ÉTAPE (jusqu'au Q3 – 2010)</u></b>	
Mise en place d'une règle de remplacement de 20% des employés retraités dans le secteur public	-----
Réduction de la consommation intermédiaire du gouvernement	300 millions d'euros
Restructuration de l'administration publique et du gouvernement local	1.500 millions
d'euros	
Suppression de l'indexation des pensions	100 millions d'euros
Réduction des investissements financés d'origine domestique	100 millions d'euros
« Taxe de crise » temporaire (2011-2013) sur les entreprises rentables	600 millions
d'euros/an	
Incitations visant à normaliser les violations de l'utilisation des terrains	1.500 millions
d'euros	
Application d'une taxe professionnelle	400 millions d'euros
Elargissement de la base de TVA et bascule d'au moins 30% des biens et services actuellement soumis à un taux réduit vers un taux normal	1.000 millions
d'euros	
Taxe verte sur des émissions de CO2	300 millions d'euros
Recouvrement des taxes sur les jeux d'argent	500 millions d'euros
Elargissement de la base de la taxe foncière	500 millions d'euros
Hausse d'imposition sur les salaires ainsi qu'une imposition sur les voitures de location	150 millions d'euros
Imposition spéciale sur des établissements illégaux	800 millions
d'euros/an	
Augmentation de la taxe sur les biens de luxe	100 millions d'euros
<b><u>TROISIÈME ÉTAPE (jusqu'au Q4 – 2010)</u></b>	
Cession d'actifs de l'État et des entreprises entre 2011 et 2013	1 milliard d'euros/an

# Plan d'ajustement de la Grèce

## **SIXIÈME ÉTAPE (jusqu'au Q3 – 2011)**

Réduction de l'emploi public	600 millions d'euros
Droits d'accises pour des boissons non-alcoolisées	300 millions d'euros
Nouvel élargissement de la base de taxe foncière	200 millions d'euros
Poursuite de la réorganisation du gouvernement	500 millions d'euros
Gel des pensions	-----
Augmentation de la taxe professionnelle	100 millions d'euros
Réduction de transferts aux entreprises publiques après restructuration	800 millions d'euros
Examen des ressources pour bénéficier d'allocations de chômage	500 millions d'euros
Augmentation des taxes sur les jeux d'argent	225 millions d'euros
Nouvel élargissement de la base de la TVA en basculant des biens et services actuellement soumises à un taux réduit vers un taux normal	300 millions d'euros

## **Deuxième programme d'ajustement**

Réduction des dépenses pharmaceutiques d'euros	1.080 millions
Réduction des primes d'heures supplémentaires versées aux médecins hospitaliers	50 millions d'euros
Réduction des dépenses en équipements militaires	300 millions d'euros
Réduction des effectifs des maires, députés et de leur personnel	30 millions d'euros
Réduction des dépenses opérationnelles du gouvernement central et des dépenses relatives aux élections	270 millions d'euros
Diminution des subventions aux résidents habitant dans des endroits isolés et des bourses à plusieurs organismes supervisés par des ministères	190 millions d'euros
Réduction du budget de l'investissement public	400 millions d'euros
Modifications des fonds de pensions	300 millions d'euros
Réduction moyenne de 12% des salaires spéciaux dans le secteur public où la grille de salaire ne s'applique pas	205 millions d'euros